

VOCABULAIRE DU PÉTROLE ET DU GAZ

Ajout de nouveaux termes

AVIS DU 19 SEPTEMBRE 2018

> À été publié au Journal officiel du 19 septembre 2018 un avis relatif au Vocabulaire du pétrole et du gaz établi par la commission d'enrichissement de la langue française⁽¹⁾.

Par rapport aux précédentes mises à jour⁽²⁾, sont notamment ajoutées les définitions des termes suivants :

- **biocarburant de première génération** : biocarburant constitué d'alcools, d'huiles, d'esters d'huiles ou d'hydrocarbures qui sont obtenus après transformation de produits agricoles destinés habituellement à l'alimentation humaine ou animale ;
- **biocarburant de deuxième génération** : biocarburant constitué de composés oxygénés ou d'hydrocarbures qui sont obtenus à partir de bois, de cultures spécifiques non destinées à l'alimentation humaine ou animale, de résidus agricoles et forestiers ou de déchets ménagers.

> La publication de ces termes au Journal officiel rend leur emploi obligatoire par l'État et ses établissements publics à la place des équivalents étrangers. Des tables permettent de passer des termes français à leur équivalent anglais et vice versa.

Le Vocabulaire du pétrole et du gaz est régulièrement réédité par la Délégation générale à la langue française afin de prendre en compte les nouveaux termes.

> Figure ci-après l'avis du 19 septembre 2018.

⁽¹⁾ qui a remplacé la commission générale de terminologie et de néologie (décret n° 2015-341 du 25 mars 2015).

⁽²⁾ Circ. CPDP n° 10808 du 7 avril 2014 et 10988 du 19 août 2015.